



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE D'ASSOCIATION LOI 1901

VICHY AMICAL'CAR – Association Loi 1901-
Ayant son siège social Maison des Associations
BP n° 39 – Rue Marie Marcelle Viraud
03200 VICHY

Date de l'Assemblée générale : 22 novembre 2025
Lieu : Maison des Associations
Salle des Fêtes – Salle P.V Léger
Rue Marie Marcelle Viraud 03200 VICHY

1- Ouverture de l'assemblée :

Le 22 Novembre 2025, les membres de l'association VICHY AMICAL' CAR se sont réunis en assemblée générale ordinaire sous la présidence de Pierre ROOSE. Après avoir constaté que le quorum requis est atteint, le président de séance déclare la séance ouverte à 14H45.

2- Présents – absents :

- Membres présents : Christine BESSETTE – Philippe BESSETTE (arrivée à 17h10) -Patrick CURLIER- Sylviane DUVERGER- Jean-Pierre DUMAY – Anne HOULETTE -Pascal HOULETTE- Isabelle LEBROU- Marc LEBROU – Jean-Jacques MAILLARY- Catherine MANAT- Jacques MANAT – Marie-Christine MORAND- Gérard MORAND – Bernard PELLETIER – Jean-Pierre PORTRAT – Nicole ROOSE – Pierre ROOSE – Dominique VIALLET – Jean-François VIALLET – Cécile VICHY – Christophe VICHY
- Membres absents excusés : Philippe BECAUD – Philippe IMBERT – Mathé PELLETIER

3- Ordre du jour :

1. L'objectif de l'association
2. Lecture des statuts et approbation
3. Lecture du règlement intérieur et approbation
4. Présentation du bureau : Président (P. ROOSE), Secrétaire (I. LEBROU), Trésorière (M.C MORAND), Contrôleur des comptes (P. CURLIER) et Coordinateur de l'Association (J.F VIALLET)
5. Montant de la cotisation pour l'année 2026 – Paiement à l'AG
6. Fonctionnement de l'Association, nombre de réunions annuelles, nombres de sorties sur l'année ...
7. Proposition et présentation du Calendrier Sorties et Manifestation pour 2026 à finaliser ensemble.
8. Présentation de la plaque et de l'emblème de calandre VAC – présentation des devis
9. Questions ouvertes à tous

4- Délibérations et résolutions

1- L'objectif de l'association :

Pierre ROOSE Président a pris la parole pour remercier l'ensemble des membres présents qui ont accepté de se lancer dans l'aventure avec la création de l'association VICHY AMICAL'CAR . Pierre ROOSE a tenu à souligner plusieurs points importants, et ce afin de dissiper tout éventuel malentendu :

-Premier point :Le bureau a été constitué par ses membres fondateurs, de manière statutaire lors de l'Assemblée constitutive du 09/10/25, et ce pour une durée de 2 ans. Cette durée a paru souhaitable pour donner une assise solide à l'association VICHY AMICAL' CAR.

- Second point : La base même de la création du VICHY AMICAL'CAR est l'amitié. Notre association est née sur ce socle.

Pierre ROOSE souhaite que l'on conserve 3 notions : celle du partage, mais également celle de la compréhension et de l'indulgence.

-Troisième point : le rôle et l'implication des adhérents sont primordiaux. Ce sont les adhérents qui feront vivre et respirer le VAC par leur investissement. Le bureau n'a qu'un rôle administratif.

-Dernier point : Notre association devra certes prudemment, de façon choisie s'ouvrir aux autres, devra modestement mais résolument trouver une place dans le monde associatif et culturel de VICHY et tout particulièrement parmi les clubs automobiles.

2- Lecture des statuts et approbation :

Les statuts précédemment envoyés avec la convocation ont été lus par la secrétaire.

A la fin de cette lecture, réponses ont été données aux questions des adhérents.

Aucun commentaire particulier.

3-Lecture du règlement intérieur et approbation :

Le règlement intérieur précédemment envoyé avec la convocation a été lu par la trésorière.

A la fin de cette lecture, réponses ont été données aux questions des adhérents.

Aucun commentaire particulier.

4- Présentation du bureau : Président (P.ROOSE) – Secrétaire (I. LEBROU) – Trésorière (MC. MORAND). Contrôleur des comptes (P.CURLIER) et Coordinateur de l'Association (J.F VIALLET)

Pierre ROOSE a présenté les membres du bureau.

Il a rappelé qu'une assemblée générale constitutive s'était tenue le 09 octobre 2025 chez Marie-Christine MORAND. Etaient présents les membres fondateurs à savoir : Marie -Christine MORAND – Isabelle LEBROU – Jean-François VIALLET, Patrick CURLIER et lui -même.

Les membres fondateurs ont désigné le bureau comme suit :

-Pierre ROOSE, Président – Marie-Christine MORAND, Trésorière – Isabelle LEBROU, Secrétaire.

Il a été décidé d'adoindre au bureau un contrôleur des comptes en la personne de Patrick CURLIER et un Coordinateur Jean-François VIALLET. Les titulaires de ces deux postes assisteront à l'ensemble des réunions du bureau.

Les statuts et règlement intérieur ont été approuvés par lesdits membres fondateurs.

Pierre ROOSE a tenu à souligner à nouveau les deux points suivants :

-les membres du bureau ont été désignés pour une durée de 2 ans, temps qui paraît nécessaire pour avoir une assise solide de l'association VAC.

-le bureau n'a pas pour vocation de diriger mais uniquement un rôle administratif

Pierre ROOSE a ensuite donné la parole à Jean-François VIALLET.

Jean-François VIALLET a dans un premier temps, tenu à préciser qu'il n'occupe pas un poste officiel dans le bureau.

Il fera la liaison entre les membres adhérents et le bureau dirigeant. Si parfois des différents apparaissent dans la communication, la compréhension ou autre, il conviendra de lui faire remonter l'information en vue de règlement du problème.

Dans un second point, il a indiqué que si des adhérents souhaitaient organiser une sortie (une journée ou plusieurs jours), il convenait de prendre contact avec lui pour programmation dans le calendrier du Club, discussion du lieu, des visites, du coût ... Par contre, J. François VIALLET a souligné qu'il était la liaison entre le ou les organisateurs et le bureau mais n'effectuerait aucune démarche (établissement de roadbook, réservation des restaurants, visites musées...)

Puis la parole a été donnée à Patrick CURLIER

Ce dernier a précisé sa mission à savoir : vérification de la gestion financière ainsi que contrôle des comptes présentés par la trésorière.

Il sera également un support polyvalent sur divers sujets : informatique, compte WhatsApp à reprendre, création du site Blog du VAC, assistance pour l'organisation de visites etc.

A noter que le site Blog sera créé par Patrick et qu'il n'y aura pas de facturation. C'est un don qu'il fait à notre association. Le coût se limitera à un coût total par an de l'ordre de 50€ (Hébergement du site sur OVH Cloud (le plus économique) + coût du domaine).

Nous le remercions.

5- Montant de la cotisation pour l'année 2026 – Paiement à l'AG :

Le montant de la cotisation est le suivant :

-50€ pour une personne seule

-80€ pour un couple

Chaque adhérent a effectué le règlement de sa cotisation pour l'année 2026 le jour de l'AG.

La trésorière a précisé qu'un compte avait été ouvert au CREDIT AGRICOLE au nom de VICHY AMICAL' CAR et que Pierre ROOSE avait fait un don de 150€. Va également être versé sur le compte la somme de 13€ correspondant au solde créditeur de la sortie énigmes de juillet 2025 (sortie faite à l'époque entre amis).

Nous remercions Pierre ROOSE pour son don.

Elle a également précisé que les règlements des sorties devront être effectués de préférence par virement bancaire, à défaut par chèque. Par contre, les espèces ne seront pas acceptées.

6-Fonctionnement de l'Association, nombre de réunions annuelles, nombre de sorties sur l'année :

Le fonctionnement de l'Association a été expliqué par J.F VIALLET lequel a tenu à rappeler que la communication est importante.

Nombre de réunions annuelles :

Il est prévu une réunion par trimestre, dernière semaine de Mars, Juin et Septembre, un samedi ou un dimanche , et ce en fonction de la disponibilité de la salle de réunion. Cette réunion sera suivie d'un repas dans un restaurant à proximité, avec un tarif raisonnable.

Il n'y aura pas de réunion en décembre, l'assemblée générale annuelle se tenant fin janvier.

Bien entendu, le bureau s'engage, en cours d'année à transmettre toutes informations utiles à l'ensemble des adhérents par mail.

A noter qu'à compter de la seconde année de création de l'association, la Maison des Associations met à notre disposition gratuitement 4 salles par an.

Nombre de sorties sur l'année :

Dans l'idéal, une sortie par mois.

Cela n'empêchera pas d'organiser de « petites sorties » au pied levé. Chaque adhérent sera informé par mail ou sur le WhatsApp .

7-Proposition et présentation du Calendrier Sorties et Manifestations pour 2026 à finaliser ensemble :

Un tableau a été établi ; il va être transmis en même temps que la diffusion du PV d'Assemblée Générale. Il serait souhaitable que les adhérents qui envisagent d'organiser une sortie retiennent une date sur le calendrier. Il est tout à fait possible que plusieurs personnes se regroupent pour l'organisation d'une sortie.

Le bureau souhaiterait connaître l'ensemble des dates retenues pour fin décembre 2025. Ceci permettrait à chacun de pouvoir s'organiser en fonction des sorties auxquelles il envisage de participer.

Les dates suivantes sont déjà retenues :

- 25 Janvier 2026, Marie Christine et Gérard MORAND ⇒ Sortie Cabaret L'Elégance à ROANNE
- 21 Mars 2026, Anne et Pascal HOULETTE – Patrick CURLIER ==> Découverte des parcours de la sortie énigmes.
- 23 Mai 2026 Anne et Pascal HOULETTE – Patrick CURLIER ⇒ Déroulement de la sortie énigmes suivie de jeux

-Un week-end sera également proposé par le bureau (date à déterminer)

8-Présentation de la plaque et de l'emblème de calandre VAC – présentation des devis :

Patrick CURLIER à l'origine du design de la plaque institutionnelle du VAC ainsi que de l'emblème de calandre les a présentés aux adhérents.

Il a précisé que la plaque de 2 mm d'épaisseur était constituée d'une couche de PVC prise en sandwich entre deux plaques d'aluminium, et que l'emblème de calandre était en métal émaillé.

Afin d'être reconnu lors de nos sorties, l'acquisition d'une plaque est obligatoire ; par contre l'emblème de calandre est facultatif.

Le tarif de la plaque est de 20€, celui de l'emblème de calandre est de 30€.

A la fin de la réunion, les adhérents ont passé commande avec règlement.

Patrick CURLIER a également proposé un adhésif du VAC. Il a été décidé de reporter une acquisition éventuelle à une date ultérieure.

Nous avons tenu à remercier Patrick qui a effectué un travail conséquent ayant abouti à la réalisation de la plaque et de l'emblème de calandre qui correspond à ce que nous souhaitions pour VICHY AMICAL'CAR.

9- Questions ouvertes à tous :

Sur question, il a été indiqué que l'assurance du VAC a été souscrite à compter du 01 janvier 2026 auprès de la MAIF. Coût annuel de la cotisation de l'ordre de 120€

Sur question, quel positionnement adopter auprès de la Mairie de VICHY ? Il a été décidé de demander un RDV à Monsieur AGUILERA, Maire de VICHY et de lui offrir une plaque du VAC. Nous essaierons également de rencontrer l'Adjoint au patrimoine.

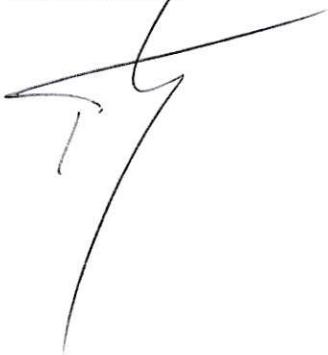
Sur question, adhésion ou non à la FFVE et à la Ligue d'Auvergne ? Les tarifs seront demandés par le bureau. Ils seront ensuite transmis aux adhérents qui se positionneront pour une adhésion ou non, et ce en fonction de la majorité qui se dégagera.

Sur question, pourquoi le CREDIT AGRICOLE a été retenu comme banque pour le VAC. La trésorière a précisé que les frais bancaires étaient limités et que de plus, nous devrions avoir un geste commercial sur la CB.

Sur question, comment faire connaître l'association. Pierre ROOSE, Président a précisé qu'une publication sur le journal LA MONTAGNE du 9 Novembre 2025 annonçait la création de VICHY AMICAL 'CAR. Il a été décidé d'essayer d'obtenir un nouvel article dans la presse début janvier 2026 avec les photos des véhicules. Le bureau informera les adhérents des jour et lieu où nous devrons exposer nos véhicules.

La séance est levée à 17H30. Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur implication.

Président de séance :
Pierre ROOSE



Secrétaire de séance :
Isabelle LEBROU

